

Photo

PARRAINAGE SPORTIF 2019

→ **Discipline pratiquée :**

→ **Nom du sportif :**

→ **CLUB :**

Nom :

Adresse :

Nom du Président : Tél. :

Adresse : Mél :

→ **COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'APPARTENANCE AU CLUB :**

Nom :

Adresse :

Nom du Président : Tél. :

Adresse : Mél :

Avez-vous déjà été parrainé ? Non Oui

Année	Montant

Dossier à retourner avant le 31 mai 2019 :

à Monsieur le Président du Département du Tarn
Service jeunesse et sports – Hôtel du Département
Lices Georges Pompidou – 81013 Albi CEDEX 9
Tél. : 05 63 45 65 94

Calendrier 2019 :

- Dossiers à retourner avant le 31 mai 2019 ;
- Commission Éducation, Jeunesse, Sports, Culture et Vie Associative en juin 2019 ;
- Commission permanente en septembre 2019.

WWW.TARN.FR



DGA DES RESSOURCES DE LA CULTURE ET DU SPORT
SERVICE JEUNESSE ET SPORTS
HÔTEL DU DÉPARTEMENT DU TARN
35 LICES GEORGES POMPIDOU - 81013 ALBI CEDEX 9

→ **PRÉSENTATION DU SPORTIF :** (à compléter obligatoirement)

Nom - Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Domicile actuel :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Portable :

Adresse de correspondance, si différente :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Site internet :

→ **SITUATION SPORTIVE :**

Êtes-vous classé sur les listes des sportifs de haut niveau établies par le Ministère des Sports ?

Oui Non

Si oui, dans quelle catégorie ? (joindre impérativement l'attestation)

Élite Sénior Jeune Reconversion Espoir Partenaire d'entraînement

→ **STRUCTURE ACTUELLE D'ENTRAÎNEMENT :**

Pôle : Oui Non

Si oui, nom du Pôle et adresse :

→ **PRINCIPAUX RÉSULTATS SPORTIFS :**

Sport individuel

Saison	Catégorie	Performance du titre
2016 / 2017		
2017 / 2018		
Saison en cours		

Sport collectif

Saison	Catégorie	Performance du titre
2016 / 2017		
2017 / 2018		

BILAN FINANCIER DE LA SAISON SPORTIVE 2017 / 2018

- Les dépenses et les recettes engagées correspondent à la période du 01/09/2017 au 31/08/2018
- Le bilan doit être équilibré (total des recettes = total des dépenses)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Matériels		Subventions / Aides	
-	€	Etat (Ministère des Sports)	€
-	€	Région	€
-	€	Département	€
-	€	Fédération	€
-	€	Ligue (Comité régional)	€
-	€	Comité départemental	€
		Club	€
		Autres partenaires-sponsors	€
Frais / Compétitions			
Déplacements	€		€
Inscriptions	€		€
Hébergement	€	Autres recettes	
Autres :		Bourses	€
-	€	Allocation	€
-	€	Autres :	€
		-	
		-	
Frais d'internat	€	-	
Frais de demi-pension	€	-	
Frais de stages	€		
-	€	Part parentale	
-	€	et/ou personnelle	€
-	€		
-	€		
Autres stages	€		
-	€		
-	€		
-	€		
TOTAL	€	TOTAL	€

BILAN PRÉVISIONNEL DE LA SAISON SPORTIVE 2018 / 2019

- Les dépenses et les recettes prévues correspondent à la période du 01/09/2018 au 31/08/2019
- Le bilan doit être équilibré (total des recettes = total des dépenses)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Matériels		Subventions / Aides	
-.....	€	Etat (Ministère des Sports)	€
-.....	€	Région	€
-.....	€	Département	€
-.....	€	Fédération	€
-.....	€	Ligue (Comité régional)	€
-.....	€	Comité départemental	€
		Club	€
		Autres partenaires-sponsors	€
Frais / Compétitions			
Déplacements	€		€
Inscriptions	€		€
Hébergement	€	Autres recettes	
Autres :		Bourses	€
-.....	€	Allocation	€
-.....	€	Autres :	€
		-.....	
		-.....	
Frais d'internat	€	-.....	
Frais de demi-pension	€	-.....	
Frais de stages	€		
-.....	€	Part parentale	
-.....	€	et/ou personnelle	€
-.....	€		
-.....	€		
Autres stages	€		
-.....	€		
-.....	€		
-.....	€		
TOTAL	€	TOTAL	€

Montant total de l'aide sollicitée auprès du Département du Tarn :€

Le candidat atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis et s'engage à présenter les justificatifs des éléments présentés.

Date :

Signature du candidat (ou représentant légal si celui-ci est mineur) :

FICHE À FAIRE COMPLÉTER IMPÉRATIVEMENT

→ AVIS DU PRÉSIDENT DU CLUB D'APPARTENANCE DU SPORTIF QUI PRÉSENTE LA DEMANDE :

- Sur la progression et le potentiel du sportif

.....
.....

- Sur la demande

.....
.....

Signature et cachet obligatoires

→ AVIS DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL D'APPARTENANCE DU CLUB :

- Sur la progression et le potentiel du sportif

.....
.....

- Sur la demande

.....
.....

Signature et cachet obligatoires

→ AVIS DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TARN :

- Sur la progression et le potentiel du sportif

.....
.....

- Sur la demande

.....
.....

Signature et cachet obligatoires

→ PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU DOSSIER :

- Présentation du sportif ;
- Situation socio-professionnelle ;
- Présentation du projet ;
- Budget prévisionnel de la saison en cours et bilan financier de la saison précédente ;
- Avis des Comités et du Club ;
- Photocopie de la licence sportive d'appartenance à un club ;
- Attestation d'inscription sur la liste des jeunes sportifs ou des sportifs de haut niveau le cas échéant ;
- Tous documents que vous jugez utile pour mieux cerner votre parcours passé, présent et futur (revue de presse, adresse site internet ...) ;
- Attestation sur l'honneur engagement de l'athlète et du club (voir ci-dessous) ;
- R.I.B ou R.I.P (copie du livret de famille si le R.I.B est au nom des parents).

→ LE CANDIDAT AU PARRAINAGE SPORTIF DOIT RÉPONDRE AUX CRITÈRES SUIVANTS :

- ✓ Etre domicilié dans le département du Tarn ou dans l'une des communes limitrophes (dans ce cas, être obligatoirement licencié dans le Tarn) ;
- ✓ Etre licencié dans le Tarn prioritairement. Les demandes présentées par des jeunes licenciés hors Tarn seront étudiées, mais le jeune devra alors justifier d'un engagement fort dans la filière tarnaise les années précédentes (club, sélections départementales) ;
- ✓ Pratiquer un sport individuel ou collectif, hors structures professionnelles ;
- ✓ Etre licencié au sein d'un club ;
- ✓ Etre âgé de moins de 26 ans à la date de dépôt du dossier ;
- ✓ Présenter un projet de parcours complet, comprenant des objectifs de progression dans le domaine sportif et des objectifs de formation ou d'insertion professionnelle ;
- ✓ Accepter le plan de communication proposé par le Département du Tarn ;
- ✓ S'engager à participer à l'ensemble de la saison pour laquelle il sera parrainé par le Département.

→ MODALITÉS ET CONDITIONS D'OCTROI DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE :

- ✓ Les candidats ou leurs représentants pour les mineurs, sont invités à déposer chaque année un dossier de demande de subvention spécifique à ce dispositif. Dossier à retirer auprès du Service de la jeunesse et des sports ou sur le site web du Département (www.tarn.fr) ;
- ✓ Seuls les dossiers complets et parvenus au Service de la jeunesse et des sports dans les délais indiqués chaque année, seront étudiés.
- ✓ Après instruction des dossiers par le Service de la jeunesse et des sports, le choix des parrainés est arrêté par la Commission Education, Jeunesse, Sports, Culture et Vie Associative du Département, puis validé par la Commission permanente, dans la limite de 22 parrainés par an maximum, dont 2 jeunes maximum par discipline (sauf exception particulière liée à la qualité des candidatures dans les disciplines disposant de filières d'excellence reconnues dans le Tarn), toutes catégories et sexes confondus. La parité fille-garçons est recherchée.

✓ **La sélection des candidats se fait sur les critères suivants** : niveau des performances sportives (la présence sur les listes ministérielles des sportifs de haut niveau, les listes des collectifs nationaux ou les listes des sportifs, sera appréciée, mais n'est pas systématiquement requise), durée de l'engagement dans la vie sportive tarnaise, implication éventuelle dans la vie de son club, équilibre du projet sportif et de formation ou d'insertion professionnelle, budget engagé pour la pratique (budget réalisé de la saison n-1 et prévisionnel pour la saison en cours), situation économique des parents pour les mineurs, ou du jeune pour les majeurs, justifier d'un suivi médical adapté au sport de bon niveau.

✓ **L'avis du club et du Comité départemental de la discipline pratiquée est indispensable.**

→ **MODALITÉS D'ATTRIBUTION DE L'AIDE DÉPARTEMENTALE :**

✓ Une convention est signée avec les représentants du jeune s'il est mineur ou avec le jeune s'il est majeur. Cette convention est valable pour l'année civile en cours. Elle fixe notamment les obligations du jeune, parmi lesquelles celles liées à la mise en valeur du soutien du Département, et celle de rendre compte régulièrement au Département de ses performances (compte-rendu de compétitions, photos, press-book ...);

✓ L'aide financière est versée directement au bénéficiaire (ou ses représentants), sur présentation des justificatifs de dépenses. Son club et le comité départemental concernés en sont informés.

✓ Il appartient au sportif de réitérer sa demande de parrainage s'il souhaite disposer d'un prolongement de ce parrainage, la ou les saisons suivantes.

✓ Un sportif peut prétendre à trois années de parrainage maximum, consécutives ou non.

→ **ATTESTATION SUR L'HONNEUR - ENGAGEMENT DE L'ATHLETE ET DU CLUB**

- L'athlète certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.
- L'athlète, ainsi que son club d'appartenance, s'engagent à citer le Conseil départemental en toute occasion, lors des compétitions sportives, nationales ou internationales et des entretiens médiatiques.
- L'athlète s'engage également à apposer le logo du Département sur son équipement de compétition, ou sur tout support (site internet) dont il aurait la maîtrise, dans son activité compétitive.
- L'athlète s'engage aussi à envoyer régulièrement ses résultats sportifs.

Àle/...../.....

Signature du Président de l'association sportive

Àle/...../.....

Signature de l'athlète précédée de la mention

« Lu et approuvé »